



**PRÉFET  
DU MORBIHAN**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Direction de la Citoyenneté et de la Légalité  
Bureau des Réglementations  
et de la Vie Citoyenne**

Bureau des Réglementations et de la vie citoyenne  
[pref-reglementations-vie-citoyenne@morbihan.gouv.fr](mailto:pref-reglementations-vie-citoyenne@morbihan.gouv.fr)

**DEMANDE DE DEROGATION**

**au délai légal d'inhumation (article R2213-33 du CGCT)  
au délai légal d'incinérer (article R2213.35 du CGCT)**

Les arrêtés de dérogation :

- d'inhumation sont pris par la préfecture du lieu d'inhumation
- d'incinération sont pris par la préfecture du lieu d'incinération ou de décès

Pièces nécessaires à l'instruction de la demande :

- demande écrite datée et signée, établie par la personne/opérateur funéraire ayant le pouvoir de surseoir aux funérailles indiquant l'identité du défunt, sa date de décès, le motif de la demande, la date et le lieu d'inhumation/crémation ;
- certificat de décès établi par le médecin ayant constaté le décès ;
- extrait d'acte de décès délivré par la mairie compétente ;
- autorisation de fermeture de cercueil délivrée par la mairie compétente ;
- autorisation d'inhumation ou de crémation délivrée par la mairie compétente ;
- copie de l'arrêté préfectoral ou attestation préfectorale d'habilitation pour les opérateurs funéraires extérieurs au département :

Calcul du délai (article R2213-35 du CGCT) :

**Le délai légal est de six jours maximum à compter du lendemain du décès.**

- le jour du décès n'est pas comptabilisé puisque l'inhumation/crémation doit avoir lieu 24 heures au moins et 6 jours au plus après le décès ;
- les dimanches et jours fériés ne sont pas compris dans le calcul du délai.

**Exception :** dans le cadre d'une levée d'obstacle suite à un obstacle médico-légal, le délai légal des 6 jours est décompté à partir de la date d'émission du procès-verbal de police ou de la décision judiciaire.

La dérogation préfectorale est transmise par voie dématérialisée.

\*CGCT : code général des collectivités territoriales

